

CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION

Formation Continue et Accompagnement



CATALOGUE

CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION
RIDET : 1 358 910.001 - 17 route de l'Anse Vata - BP 4222 - 98847 Nouméa
Enregistré DFPC sous le numéro 988/0556/17R et au FIAF
☎ (687) 23 37 18 ✉ ctf-eca@lma.nc - Site internet : www.ctf.nc



NOTRE EXPERTISE

- Une équipe pédagogique dotée de plus de 20 ans d'expérience dans la formation pour adultes
- Des formateurs référents dans leur domaine, sélectionnés pour leur expertise métier et passionnés par la transmission de leurs savoirs
- Une offre de formation adaptée facilitant l'agilité de votre organisation

NOS SOLUTIONS FORMATIONS

- Les formations en présentiel (dans nos locaux ou dans un lieu à votre convenance)
- Les formations en distanciel
 - *Synchrone (en Visio-formation)
 - *Asynchrone (à votre rythme via nos plateformes de formation)
- Les formations mixtes ou Blended Learning (alternance de séquences en présentiel et en e-learning)



NOS FORMATS DE FORMATION

La formation inter-entreprises • *Tarif au participant*

- Regrouper des participants de différentes entreprises et selon notre calendrier
- Favoriser l'échange d'expériences et de pratiques professionnelles
- Formation animée dans nos locaux

La formation intra-entreprise • *Tarif forfaitaire*

- Dispensée pour un ou plusieurs participants d'une même entreprise
- Ciblée et adaptée à votre activité
- Programmée aux dates de votre choix
- Animée dans nos locaux ou dans un lieu à votre convenance

La formation sur-mesure • *Tarif forfaitaire*

- Conçue pour répondre aux besoins précis de votre entreprise
- Personnalisation du parcours de formation et du rythme d'apprentissage
- Programmée aux dates de votre choix
- Animée dans nos locaux ou dans un lieu à votre convenance



LA REGLEMENTATION *(cf. site dfpc.gouv.nc).*



L'OBLIGATION DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES SALARIES DU SECTEUR PRIVE

Tous les employeurs, dès lors qu'ils emploient au moins 1 salarié, ont l'obligation de financer la formation professionnelle continue des salariés. Selon le nombre de salariés employés au cours de l'année civile, le niveau de l'obligation légale (calculée en pourcentage de la masse salariale) est différent et l'employeur peut se libérer de son obligation selon une ou plusieurs modalités :

Si l'employeur a moins de 10 salariés

Il verse 0,2 % de sa masse salariale au FIAF-NC. Ces fonds sont mutualisés et les salariés peuvent bénéficier à l'initiative de leur employeur, c'est-à-dire dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, de formations, d'accompagnement VAE ou d'un bilan de compétence financés par le FIAF.

Si l'employeur a 10 salariés et plus

Il a une première obligation de versement de 0,2 % au FIAF-NC au même titre que les employeurs de moins de 10 salariés. Il a en outre l'obligation de consacrer en plus 0,7 % de sa masse salariale au financement de la FPC selon quatre modalités :

- *Financer directement des prestations de formation professionnelle continue au profit de ses salariés (formations externes réalisées par un organisme déclaré ou formations internes réalisées par un salarié de l'entreprise assurant des fonctions de formateur permanent ou occasionnel).*
- *Verser au FIAF-NC des sommes consacrées au financement de prestations de FPC pour ses salariés.*
- *Verser au FIAF-NC des sommes qui ne sont pas affectées au financement de prestations pour ses salariés et sont mutualisées.*
- *S'il n'utilise aucune des trois modalités ci-dessus, verser l'insuffisance de dépenses au budget de la Nouvelle-Calédonie.*

Les prestations de formation professionnelle continue qui s'adressent à des salariés du secteur privé peuvent être financées soit par l'employeur lui-même, soit par le FIAF-NC. Dans les 2 cas, les prestations concernées doivent répondre aux exigences du code du travail et faire l'objet d'une contractualisation elle aussi conforme aux dispositions réglementaires (Articles Lp.544-1 et suivants du code du travail).



Le montant du financement est fixe, quel que soit le nombre de salariés, en financement simple ou subrogation de paiement.

**Pour tout renseignement sur le financement ou la déductibilité
d'une action de formation :**

**Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) – 27 04 77 – dfpc.gouv.nc
Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF-NC) – 47 68 68 – www.fiaf.nc**

GRACE A NOTRE PARTENARIAT EXCLUSIF

BENEFICIEZ DES

FORMATIONS JURISCAMPUS

DEVIS ET INFORMATIONS SUR DEMANDE



**Le E-learning
chez JurisCampus**



JurisCampus
Institut de formation professionnelle

INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCES



Métier

Le **Courtier** en assurances est un vrai conseiller. Il accompagne une clientèle variée dans le choix et le suivi de produits et services d'assurances selon la réglementation de l'assurance et les objectifs de son client.

Il développe et fidélise une clientèle de professionnels et de particuliers. Il peut également assurer la gestion des sinistres.

Les prestations du Courtier en Assurances concernent notamment :

- Les assurances de personnes
- Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation
- Les assurances de personnes : les contrats collectifs
- Les assurances de biens et de responsabilité

E-learning & Coaching

Le **E-learning** chez JurisCampus c'est :

- Combiner les modalités dans un dispositif complet avec des ressources variées
- Un accompagnement permanent
- Un apprenant au centre de l'apprentissage
- Un parcours de formation qui permet de se former à son rythme

Dans l'optique d'aider l'apprenant dans son apprentissage, tous nos cours sont construits de la même manière, un environnement pédagogique fort aux multiples entrées cognitives sera mis à votre disposition.

De ce fait, vous retrouvez donc toujours la même organisation d'une leçon à l'autre.

La leçon : Vos leçons sont présentées dans l'ordre de la maquette pédagogique. Nous mettons à disposition des ressources documentaires complémentaires (textes de loi, etc.). Nous agrémentons nos enseignements d'illustrations par animations, simulations permettant une meilleure appréhension du contenu.

Les outils : Barre de Progression, Calendrier, Evènements à venir, Forum pédagogique.

La synthèse : Un résumé des points essentiels, en quelques minutes, de votre leçon.

La mise en pratique de vos cours : De nombreux exercices aux formes diverses sont mis à votre disposition vous permettant d'apprendre de manière ludique tout en variant les biais cognitifs. Ainsi, suivant les leçons, vous retrouverez :

- Des quiz
- Des devoirs avec corrections détaillées
- Des jeux divers tels que mots croisés, qui veut gagner des millions ...
- Des mises en situation vous permettant d'explorer plusieurs solutions

Le Coaching : Une équipe pluridisciplinaire est là pour vous répondre par téléphone, mail ou sur les différents forums de la plateforme de formation. Questions de cours, examens, motivation, organisation, administratif : JurisCampus est là pour vous.

Contactez-nous

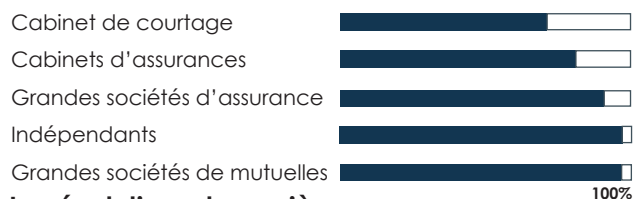
Nos équipes sont à votre disposition pour élaborer votre projet de formation !

Chiffres-clés

Rémunération

La rémunération du **Courtier** en assurances est soumise à une très grosse part de variable (ce qui ne nous permet pas de vous donner une fourchette de rémunération parlante).

Qui recrute



Les évolutions de carrière

- Responsable de cabinet de courtage
- Conseiller en gestion de patrimoine

Espace général

Assistance

Espace Webconférences
Espace de co-working
Conseils du coach



Une ingénierie pédagogique globale

- Serious game
- Classes virtuelles
- Adaptative learning
- Coaching
- Social learning
- Mobile learning
- Co-working digital
- Picking learning
- Contrôle des connaissances
- Auto-évaluation



05 62 88 28 43
contact@juriscampus.fr



JurisCampus

Technoparc 3 - Bat. 10 - 1202 l'Occitane - 31670 Labège
Tél. : 05 62 88 28 43 - www.juriscampus.fr - contact@juriscampus.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

LIVRET IAS – NIVEAU I (livret de formation ORIAS)

En partenariat avec JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par Internet.

Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau I mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

Cette formation répond aux obligations de formation posées par le Code des Assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (Article R.512-12 & Annexe 5-1). Elle allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

150 heures en distanciel asynchrone et 10 heures en présentiel			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANTS
Conseillers, intermédiaires en assurances, étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir et développer les connaissances métiers en assurance vie, gestion de patrimoine et IARD. Être capable de conduire un entretien de découverte du client et de ses besoins. Être capable de conduire un entretien de vente conseil sur les différentes catégories d'assurances. Actualiser et mettre à jour ses connaissances.	150 H + 10 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

CONTENU

- **Unité 1 : Les savoirs généraux (distanciel + 1 heure en présentiel)**
La présentation du secteur de l'assurance
Les entreprises d'assurances
L'opération d'assurance
Les différentes catégories d'assurance
L'intermédiation en assurance
La relation avec le client
La lutte anti-blanchiment
- **Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité invalidité - décès - dépendance - santé (distanciel + 2 heures en présentiel)**
L'assurance contre les risques corporels
La dépendance
L'assurance complémentaire santé
- **Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation (distanciel + 4 heures en présentiel)**
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités
- **Unité 4 : Assurances de personnes : les contrats collectifs (distanciel + 1 heure en présentiel)**
L'assurance de groupe
Les contrats collectifs au profit des salariés
- **Unité 5 : Assurances de biens et de responsabilité (distanciel + 2 heures en présentiel)**
L'appréciation et la sélection du risque
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION

RIDET : 1 358 910.001 – 17 route de l'Anse Vata - BP 4222 - 98847 Nouméa

Enregistré DFPC sous le numéro 988/0556/17R

Tel. (687) 23 37 18 – email : ctf-eca@lma.nc - site internet : www.ctf.nc

Organisation et suivi de la formation : le programme de formation Livret IAS - Niveau I (Livret de formation ORIAS) représente un volume horaire d'enseignement de 150 heures en distanciel + 10 heures en présentiel. Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD. Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone.

Dispositif ouvert sur 9 mois à compter de la date de connexion à la plateforme JURISCAMPUS.

Moyens pédagogiques : la formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement + 10 heures en présentiel au Centre Territorial de Formation sur les spécificités applicables en Nouvelle-Calédonie et remédiation.

Évaluation des apprenants : QCM d'entraînement illimités pour chaque thématique et **QCM de fin de formation** permettant d'attester de l'acquisition des connaissances. Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses. En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

Équipe pédagogique

- Frédéric VERGER, Gérant du Centre Territorial de Formation
- Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JURISCAMPUS, Docteurs en droit
- Comité de perfectionnement : Présidé par Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitoile). Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Sylvie GARRIGUES (Ingénieur patrimonial), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- Responsable des épreuves : Amandine SALA

Validation de la formation : un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

Encadrement et assistance pédagogique tout au long de la formation à distance

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43, par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée, etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

LIVRET IAS – NIVEAU II (livret de formation ORIAS)

En partenariat avec JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par Internet.

Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau II mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

Cette formation répond aux obligations de formation posées par le Code des Assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (Article R.512-12 & Annexe 5-1). Elle allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

150 heures en distanciel asynchrone et 5 heures en présentiel			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANTS
Conseillers, intermédiaires en assurances, étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir et développer les connaissances métiers en assurance vie et IARD. Être capable de conduire un entretien de découverte du client et de ses besoins. Être capable de conduire un entretien de vente conseil sur les différentes catégories d'assurances. Actualiser et mettre à jour ses connaissances.	150 H + 5 H	Formateurs agréés, experts et praticiens en assurances.

CONTENU

Tronc commun : UV1 et 2

- **Unité 1 : Les savoirs généraux (distanciel)**
La présentation du secteur de l'assurance
Les différentes catégories d'assurance
L'intermédiation en assurance
La relation avec le client
La lutte anti-blanchiment
- **Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité invalidité - décès - dépendance - santé (distanciel + 2 heures en présentiel)**
L'assurance contre les risques corporels
La dépendance
L'assurance complémentaire santé

Une spécialité au choix parmi les suivantes : UV3 ou UV4

- **Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation (distanciel + 2 heures en présentiel)**
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités
- **Unité 4 : Assurances de biens et de responsabilité (distanciel + 1 heure en présentiel)**
L'appréciation et la sélection du risque
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION

RIDET : 1 358 910.001 – 17 route de l'Anse Vata - BP 4222 - 98847 Nouméa

Enregistré DFPC sous le numéro 988/0556/17R

Tel. (687) 23 37 18 – email : ctf-eca@lma.nc - site internet : www.ctf.nc

Organisation et suivi de la formation : le programme de formation Livret IAS - Niveau II (Livret de formation ORIAS) représente un volume horaire d'enseignement de 150 heures en distanciel + 5 heures en présentiel. Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone.

Dispositif ouvert sur 9 mois à compter de la date de connexion à la plateforme JURISCAMPUS.

Moyens pédagogiques : la formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement + 5 heures en présentiel au Centre Territorial de Formation sur les spécificités applicables en Nouvelle-Calédonie et remédiation.

Évaluation des apprenants : QCM d'entraînement illimités pour chaque thématique et **QCM de fin de formation** permettant d'attester de l'acquisition des connaissances. Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses. En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

Équipe pédagogique

- Frédéric VERGER, Gérant du Centre Territorial de Formation
- Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JURISCAMPUS, Docteurs en droit
- Comité de perfectionnement : Présidé par Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitoile). Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Sylvie GARRIGUES (Ingénieur patrimonial), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- Responsable des épreuves : Amandine SALA

Validation de la formation : un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

Encadrement et assistance pédagogique tout au long de la formation à distance

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43, par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée, etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

Formation

SOCLE DE L'INSTITUT JURISCAMPUS

CAPACITÉ EN INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE



La Capacité en Investissement et Patrimoine est une formation qualifiante. Elle aborde les règles générales, juridiques et fiscales de la gestion de patrimoine. Véritable tremplin pour réussir votre diplôme de Conseiller en Gestion de Patrimoine, la Capacité en Investissement et Patrimoine vous apportera le socle de bases indispensables pour votre début de carrière. La Capacité en Investissement et Patrimoine vous permet d'avoir la première approche nécessaire pour gérer votre propre patrimoine ou celui de votre famille.

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Délivrer un premier niveau d'information concernant le choix d'un produit financier
- Avoir une connaissance des avantages fiscaux de chaque type d'investissement
- Savoir déterminer l'organisation du patrimoine d'un nouveau client



MODALITÉS DE LA FORMATION



Modalités d'examen

Contrôle continu
Examen final



Modalités pédagogiques

Formation en E-learning
via une plateforme de formation
accessible 24h/24 et 7j/7

65 h de formation
100% en ligne
Entrées et sorties
permanentes

THÉMATIQUES

Organisation du patrimoine :

Régimes matrimoniaux, Donation, Successions, SCI, Indivision, Démembrement, Impôt sur le revenu, Impôt sur les sociétés

Financements - Placements :

Les bases du financement, Introduction aux marchés financiers, L'assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA, L'épargne retraite, L'épargne salariale

Immobilier :

Les revenus fonciers et le traitement du déficit, La fiscalité de la location meublée, Investissements immobiliers et régime de faveur, Les plus-values immobilières, La VEFA

La dimension relationnelle en gestion de patrimoine :

Améliorer sa communication et l'impact de ses messages, Mettre ses clients en confiance et créer un climat positif, Découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision, La gestion des situations difficiles, L'approche patrimoniale globale

PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent démarrer en gestion de patrimoine.

Aucune expérience particulière n'est requise.

La Capacité en Investissement et Patrimoine met l'accent sur un enseignement pratique, proche des réalités du terrain. A l'issue de la formation, les participants peuvent directement accéder au diplôme de Conseiller en Gestion de Patrimoine (Diplôme RNCP niveau 6).



E-learning
& Coaching

STATUTS ACCESSIBLES



- Collaborateur(trice) d'un(e) conseiller(ère) en gestion de patrimoine
- Agent commercial

73%
taux de
réussite

92%
satisfaction
client

Financement de votre formation

Quel que soit votre profil et votre situation professionnelle, il existe des solutions pour vous aider à financer votre formation.

JurisCampus met à votre disposition une équipe d'experts qui vous accompagne dans vos démarches et vous aide à orienter au mieux vos demandes : profitez-en !

CONTACTEZ-NOUS

Nos équipes sont à votre disposition pour élaborer votre projet de formation



05 62 88 28 43
contact@juriscampus.fr



JurisCampus

Technoparc 3 - Bat. 10 - 1202 l'Occitane - 31670 Labège
Tél. : 05 62 88 28 43 - www.juriscampus.fr - contact@juriscampus.fr

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS



Métier

Le **Conseiller en Investissements Financiers** est un vrai conseiller. Il accompagne une clientèle variée dans le choix et le suivi d'instruments financiers (actions, obligations, parts de fonds de placement).

Il conseille sur la fourniture de service d'investissement (conseil sur l'opportunité de faire appel à une société de gestion par exemple) et sur la réalisation d'opérations sur biens divers (œuvres d'art, panneaux solaires, etc...).

Il développe et fidélise une clientèle de professionnels et de particuliers.

Les prestations du **Courtier en Investissements Financiers** concernent notamment :

- Le conseil en investissements
- Le conseil portant sur la fourniture de services d'investissement
- Le conseil portant sur la réalisation d'opérations sur biens divers
- Le service de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers

E-learning & Coaching

Le **E-learning** chez JurisCampus c'est :

- Combiner les modalités dans un dispositif complet avec des ressources variées
- Un accompagnement permanent
- Un apprenant au centre de l'apprentissage
- Un parcours de formation qui permet de se former à son rythme

Dans l'optique d'aider l'apprenant dans son apprentissage, tous nos cours sont construits de la même manière, un environnement pédagogique fort aux multiples entrées cognitives sera mis à votre disposition.

De ce fait, vous retrouvez donc toujours la même organisation d'une leçon à l'autre.

La leçon : Vos leçons sont présentées dans l'ordre de la maquette pédagogique. Nous mettons à disposition des ressources documentaires complémentaires (textes de loi, etc.). Nous agrémentons nos enseignements d'illustrations par animations, simulations permettant une meilleure appréhension du contenu.

Les outils : Barre de Progression, Calendrier, Evènements à venir, Forum pédagogique.

La synthèse : Un résumé des points essentiels, en quelques minutes, de votre leçon.

La mise en pratique de vos cours : De nombreux exercices aux formes diverses sont mis à votre disposition vous permettant d'apprendre de manière ludique tout en variant les biais cognitifs. Ainsi, suivant les leçons, vous retrouverez :

- Des quiz
- Des devoirs avec corrections détaillées
- Des jeux divers tels que mots croisés, qui veut gagner des millions ...
- Des mises en situation vous permettant d'explorer plusieurs solutions

Le Coaching : Une équipe pluridisciplinaire est là pour vous répondre par téléphone, mail ou sur les différents forums de la plateforme de formation. Questions de cours, examens, motivation, organisation, administratif : JurisCampus est là pour vous.

Contactez-nous

Nos équipes sont à votre disposition pour élaborer votre projet de formation !



JurisCampus

Technoparc 3 - Bat. 10 - 1202 l'Occitane - 31670 Labège
Tél. : 05 62 88 28 43 - www.juriscampus.fr - contact@juriscampus.fr

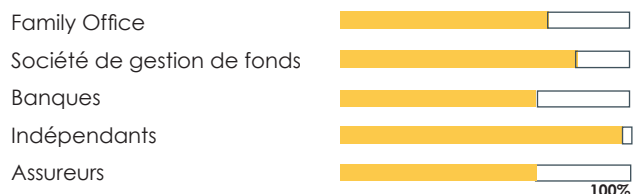
Ne pas jeter sur la voie publique

Chiffres-clés

Rémunération

La rémunération du **Conseiller en Investissements Financiers** est soumise à une très grosse part de variable (ce qui ne nous permet pas de vous donner une fourchette de rémunération parlante).

Qui recrute



Les évolutions de carrière

- Responsable de cabinet de courtage
- Conseiller en gestion de patrimoine

Espace général

Assistance



Espace Webconférences
Espace de co-working
Conseils du coach



Une ingénierie pédagogique globale

- Serious game
- Adaptive learning
- Social learning
- Co-working digital
- Contrôle des connaissances
- Classes virtuelles
- Coaching
- Mobile learning
- Picking learning
- Auto-évaluation



05 62 88 28 43
contact@juriscampus.fr

Formation MAÎTRISE DE L'INSTITUT JURISCAMPUS

Bac+3/4 / RNCP 6

Diplôme CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

Éligible CPF


 **JurisCampus**
Institut de formation professionnelle

 Le diplôme de Conseiller en Gestion de Patrimoine est une formation diplômante reconnue par l'État (Ministère du Travail -JO du 21/07/2009 - renouvelé le 10/10/2019) qui permet d'obtenir le diplôme de Conseiller en Gestion de Patrimoine (RNCP Niveau 6, équivalent Bac +3/4).

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de:

- Connaître tous les mécanismes juridiques, fiscaux, boursiers et immobiliers liés à la profession de gestionnaire de patrimoine
- Diversifier ses compétences grâce à des enseignements professionnels abordant de nombreux thèmes (de la détermination du besoin à la construction de préconisations patrimoniales et financières)

MODALITÉS DE LA FORMATION

 **Modalités d'examen**
Examens écrits pour Modules B et C
Projet tutoré : remise d'un écrit et soutenance orale

 **Modalités pédagogiques**
Formation en E-learning via une plateforme de formation accessible 24h/24 et 7j/7


500 h de formation
Option 100% à distance
Rentrées avril & octobre

THÉMATIQUES

Fondamentaux juridique et réglementaire : Cadre législatif, réglementaire et méthodologique de la gestion de patrimoine

Module Diagnostiquer : Régimes matrimoniaux, Modes d'acquisition et transmission du patrimoine, Fiscalité des particuliers, SCI, Personnes vulnérables

Module Préconiser : Financement, Marchés financiers et immobiliers, Classes et construction d'allocations d'actifs, Assurance-vie, Placement salarial et sociétaire, Immobilier et investissements locatifs

Module Relation client : Dimension relationnelle et commerciale de l'approche patrimoniale globale, Prospection commerciale et suivi client

Module de mise en oeuvre : Études de cas, Mises en situation et projet tutoré tout au long de la formation (cas client)

+ 9 regroupements présentiels, ou en distanciel pour s'exercer avec nos experts

Examen AMF* / EXAMEN AMF Finance Durable** : accessibles pendant la formation

PRÉREQUIS

- Avoir au moins trois ans d'expérience en gestion de patrimoine
- ou être titulaire d'un BAC+2 dans un domaine juridique ou économique ou de gestion
- ou avoir suivi la « Capacité en Investissement et Patrimoine »


**E-learning
& Coaching**

STATUTS ACCESSIBLES

- Professions immobilières
- Intermédiaire en assurance (IAS niv1)
- Conseiller en Investissements Financiers (CIF)*
- Intermédiaire en Financements Participatifs (IFP)
- Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP niv1)

*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF

** Examen AMF Finance durable en application des articles 312-5, 318-9, 321-39 et 325-26 du règlement général de l'AMF. Certification n° FD-4 du 28/09/2021

80%
taux de
réussite

95%
satisfaction
client

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Quel que soit votre profil et votre situation professionnelle, il existe des solutions pour vous aider à financer votre formation. JurisCampus met à votre disposition une équipe d'experts qui vous accompagne dans vos démarches et vous aide à orienter au mieux vos demandes : profitez-en !

CONTACTEZ-NOUS

Nos équipes sont à votre disposition pour élaborer votre projet de formation



05 62 88 28 43
contact@juriscampus.fr



JurisCampus

Technoparc 3 - Bat. 10 - 1202 l'Occitane - 31670 Labège
Tél. : 05 62 88 28 43 - www.juriscampus.fr - contact@juriscampus.fr



**FRANCE
compétences**
CERTIFICATION
enregistrée au RNCP

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour toute
**ACTION DE FORMATION,
CONSEIL
ou INGÉNIERIE DE FORMATION**
CONTACTEZ LE

Centre Territorial de Formation

Tel. (687) 23 37 18

Email: ctf-eca@lma.nc

Site internet: www.ctf.nc